

6 - SOLIDARITÉ INTERNE

→ **AUGMENTATION DE LA SUBVENTION AU CIOS** pour accompagner les agents dans le cadre du fonds de secours d'urgence.

→ **REMBOURSEMENT PARTIEL DES FRAIS DE TRANSPORT ET LE FORFAIT MOBILITÉ DURABLE POUR LE DÉPLACEMENT DOMICILE/TRAVAIL** ouvert aux agents qui se déplacent en transport en commun, à vélo, en trottinette, ainsi qu'en covoiturage.

→ **VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ DE TÉLÉTRAVAIL** pour permettre d'aider financièrement à l'augmentation des coûts de l'énergie et des fluides.

→ **ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS SUR LES AIDES SOCIALES ET SUR L'ÉCONOMIE** par le service action sociale du CCAS et les Centres sociaux de la Ville d'Arras.



7 - SOLIDARITÉ ÉNERGÉTIQUE

↑ → **AIDE EXCEPTIONNELLE DU CCAS EN TICKETS SERVICES** pour les familles arrageoises auprès des principaux fournisseurs d'énergie.

→ **LOGEMENT : ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS** pour permettre aux familles arrageoises en difficulté un équilibre budgétaire tenable.



8 - SOLIDARITÉ COMPLÉMENTAIRE

→ **RECHERCHER DES COMPLÉMENTARITÉS AVEC DES DISPOSITIFS DÉJÀ EXISTANTS** en lien avec l'État, la Région, le Département, l'intercommunalité et les établissements d'enseignement supérieur sur les politiques de mobilité et éducative.

Pour plus de renseignements,
contactez l'ESPACE FAMILLE
Pôle éducatif Val de Scarpe
03 21 50 69 78 - arrasfamille@ville-arras.fr

arras.fr 

PLAN POUVOIR D'ACHAT

LA VILLE D'ARRAS PROTÈGE LE POUVOIR D'ACHAT DE L'ENSEMBLE DES FAMILLES ARRAGEOISES ET S'ENGAGE SUR 8 PROPOSITIONS PHARES POUR 2023

Le contexte social, énergétique et économique impacte le pouvoir d'achat des ménages arrageois. L'évolution de la situation (inflation des prix de l'alimentaire, hausse tarifaire prévue sur le secteur du gaz et de l'électricité, hausse du prix des carburants) met les foyers arrageois en difficulté.

Il convient donc de prendre des mesures pour les aider. La Ville a pour mission d'accompagner les familles les plus exposées à cette situation qui se fragilise, sans se substituer à l'action gouvernementale, mais en agissant de manière complémentaire et renforcée. La Ville d'Arras souhaite agir pour que la crise soit soutenable pour ses Arrageois.

Ces efforts sont fournis en maintenant les engagements de la ville sur la sobriété fiscale, en décidant de **ne pas augmenter les impôts, ni les tarifs pour les familles arrageoises**. Ce plan de soutien au pouvoir d'achat apporte des propositions concrètes pour **combattre la crise**, de manière attentive et humaine pour 2023, en luttant contre la dégradation du pouvoir d'achat, avec l'ambition de le maintenir pour les habitants relevant des classes modestes et classes moyennes.

Arras s'engage dans une démarche solidaire, humaine et responsable.

→ **Soutien à l'ensemble des Arrageois, en particulier aux classes modestes et aux classes moyennes**

→ **Environ 400 000 € supplémentaires de budget pour l'année 2023**

→ **Une réponse rapide et concrète pour les arrageois**

→ **Ne laisser personne au bord du chemin**



1 - SOLIDARITÉ TARIFAIRE

- ↳ **BAISSE DES TARIFS DE LA VILLE DE 3,5%** pour les familles moyennes et gel des tarifs pour les autres familles pour les centres de loisirs, la cantine, les ateliers des centres sociaux, le conservatoire, etc.
- ↳ **GEL DE LA FISCALITÉ**, aucune augmentation des taux d'imposition comme la Ville le fait depuis 2011.
- ↳ **AUCUNE RÉPERCUSSION DE HAUSSE DE TARIFS** malgré l'augmentation des coûts de matières premières comme par exemple la restauration scolaire avec plus de **80 000 €** d'augmentation non répercutée aux familles tout en préservant la qualité des repas.

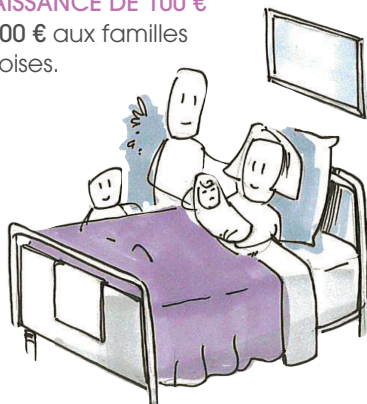
2 - SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE

- ↳ **AUGMENTATION DE LA SUBVENTION À LA CROIX ROUGE FRANÇAISE D'ARRAS** **19 000 €** afin d'aider les plus démunis à travers des dons de denrées alimentaires, de produits d'hygiène, sanitaires et ménagers, etc.
- ↳ **OPÉRATION « TICKETS SERVICES CLASSES MOYENNES »** **10 000 €** distribués sous forme de tickets services aux familles « moyennes » habituellement non éligibles aux aides sociales.



3 - SOLIDARITÉ NAISSANCE

- ↳ **CRÉATION D'UN CHÉQUE NAISSANCE DE 100 €**
- ↳ Remise d'un bon d'achat de **100 €** aux familles modestes et moyennes arrageoises.

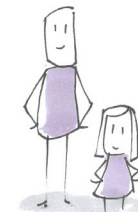


4 - SOLIDARITÉ ÉDUCATIVE

- ↳ **CRÉATION D'UN FONDS DE SOLIDARITÉ, 10 000 €** pouvant réduire les dépenses des familles en grande précarité pour l'achat de fournitures ou d'aides pour les séjours pédagogiques.

> 2/6 ANS

- ↳ **OPÉRATION « PREMIÈRE SCOLARISATION »**, **20 €** par enfant en direction des familles arrageoises pour la première année de scolarisation.
- ↳ **50 € POUR CHAQUE ENFANT**
- ↳ Remise d'un kit de fournitures scolaires pour chaque enfant dès le jour de la rentrée et aide financière annuelle versée aux écoles pour l'achat de fournitures dans les salles de classe.

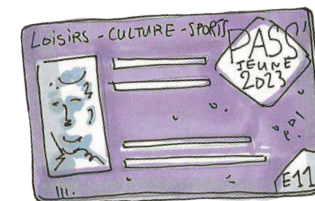


> 6/12 ANS

- ↳ **50 € POUR CHAQUE ENFANT**
- ↳ Remise d'un kit de fournitures scolaires pour chaque enfant dès le jour de la rentrée et aide financière annuelle versée aux écoles pour l'achat de fournitures dans les salles de classe.

> 12/18 ANS

- ↳ **OPÉRATION « ENTRÉE EN 6^e »**, **gratuité** du Pass Jeune pour les Arrageois entrants en 6^e, faisant partie des familles modestes et moyennes.



5 - SOLIDARITÉ ÉTUDIANTE

- ↳ **LA SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE EN DIRECTION DES ÉTUDIANTS** par des aides du CCAS ou par des colis alimentaires, d'hygiène et de précarité menstruelle.
- ↳ **CRÉATION DU CONSEIL LYCÉEN ET ÉTUDIANT** pour assurer un lien de proximité et une continuité du parcours citoyen des jeunes à travers des actions solidaires, culturelles, sportives, citoyennes ou intergénérationnelles.
- ↳ Continuer la réflexion amorcée sur **L'EXTENSION DU PASS JEUNE AUX ÉTUDIANTS**.